

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

Le 13 octobre 2014, sur convocation régulière du Maire en date du 07/10/2014, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Sandra Fallaix (pouvoir à Nadine Burlaud), Jean-Charles Micallef (pouvoir à Patrice Jego) et William Schwob (pouvoir à Jean-Marc Bousset)

Bernard MAISSE a été élu secrétaire de séance.

1- FORETS

Assiette et destination des coupes pour 2015/2016

Bernard Maisse rappelle tout d'abord le fonctionnement de l'O.N.F par rapport à un plan d'aménagement. Il présente la proposition de l'état d'assiette des coupes sur les parcelles 11j, 13, 23p, 20 et 21j, élaboré par l'agent patrimonial de l'O.N.F.

Le Conseil Municipal

- Approuve l'état d'assiette proposé pour 2015/2016
- décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles 20 et 23 comme suit : chênes, hêtres et autres feuillus d'un diamètre égal ou supérieur à 35 cm.
- décide d'apporter aux ventes groupées de l'ONF pour alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, les coupes ou produits de coupes de la parcelle 21 : contrats feuillus (40 m³) – contrats résineux (400 m³)
- Souhaite une vente de gré à gré pour des houppiers et petites futaies sur les parcelles 11j, 13 et 20
- Destine le produit des coupes de la parcelle 23 à l'affouage
- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Affouage 2015

Suite à la demande de devis par l'O.N.F, le contrat de bûcheronnage pour l'abattage et le débardage des grumes et du bois destiné à l'affouage peut être signé avec l'entreprise GUINET.

Les tarifs sont les suivants :

- Abattage	10.20 €/m3
- Débardage	7.50 €/m3
- Câblage bois	64 €/h
- Ehoupage belles tiges	30 €/tige
- Façonnage des stères	20 €/stère
- Débardage des stères	11 €/stère
- Petites futaies	3 €/tige

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les contrats.

Devis d'assistance pour les bois façonnés à dominante feuillus – 2014/2015

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis d'assistance pour un montant de 1 647.60 € TTC.

Le prix au m3 (4€) revient moins cher qu'avant pour les feuillus précieux car le calcul était par tranche ; pour comparaison, avec l'ancien système, le devis s'élèverait à plus de 1 800 €.

Prix du stère de bois d'affouage

Compte tenu du prix de revient, le Conseil Municipal fixe à 36 € le prix du stère d'affouage pour l'année 2015.

Annie Salomez pose le problème du bois non vendu (42 stères) de l'affouage 2014 et demande s'il ne vaudrait pas mieux en garder pour les ventes sur pied car les demandeurs étaient nombreux et la commune n'offrait pas beaucoup de bois à cette vente par adjudication ; vu le prix de l'affouage, elle pense que les personnes seront de plus en plus intéressées pour « faire » leur bois. Bernard Maisse répond que ces ventes sont plus difficiles à gérer et qu'en général le volume à couper pour l'affouage est bien estimé par l'O.N.F.

Les Appuliens intéressés pour acheter du bois coupé en 2014, au prix de 34 € le stère, doivent s'adresser au secrétariat de mairie.

Vente de gré à gré par contrat d'approvisionnement de bois résineux

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux de la parcelle 21 pour un volume de 400 m³ ;

Les bois seront livrés façonnés, en bord de route.

L'ONF est le mandataire légal pour conduire cette négociation et conclure le contrat de vente.

Le Conseil Municipal décide de confier à l'O.N.F une mission d'assistance pour cette vente selon un devis de 840 € TTC, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Le Maire informe que l'agent de l'O.N.F qui s'occupait de la gestion de la forêt communale partira en retraite en fin d'année. Pour l'instant, il n'y a pas de nomination pour le remplacer.

2- TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA CAGB

Il est rappelé que la police administrative générale détenue par le Maire consiste à maintenir l'ordre public et assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques (article L 2212-1 du CGCT). Le Maire a également des pouvoirs de police spéciale et certains peuvent être transférés aux Présidents d'EPCI compétents en la matière ; pour ce qui concerne la CAGB, il s'agit des cinq domaines suivants : collecte des déchets ménagers, accueil des gens du voyage, circulation et stationnement, délivrance des autorisations de stationnement des taxis et habitat indigne.

Le Maire donne le détail des pouvoirs de police spéciale pour chacun des domaines ainsi que les conséquences en cas de transfert au Président de la CAGB.

Il propose au Conseil Municipal de transférer la gestion des déchets ménagers et la gestion de l'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces transferts.

Le Maire rappelle que d'autres réflexions sont en cours pour des prises en charge de la CAGB par rapport aux domaines suivants :

³⁵₁₇ Instructions des autorisations d'urbanisme

Les services de l'Etat n'instruiront plus les demandes à compter du 1^{er} juillet 2015 et la CAGB pourrait reprendre ce service aux communes ; les modalités sont à l'étude pour les circuits de décision et le financement (facturation à l'acte ou en fonction de la population)

³⁵₁₇ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le transfert de la compétence Urbanisme et le droit d'élaborer un PLUI est à l'étude et des débats vont tout d'abord avoir lieu pour connaître la pertinence du PLUI et les méthodes de réalisation.

³⁵/₁₇ Agenda d'Accessibilité Programmée

Le Maire informe que la Loi de 2005 obligeait à se mettre aux normes par rapport à l'accessibilité aux bâtiments publics avant le 1^{er} janvier 2015. Une prorogation d'un an va être votée par l'Etat avec une nouvelle approche d'accompagnement (agenda et simplification des normes et étude de solutions adaptées au cas par cas)

Par contre, à partir du 1^{er} janvier 2016, des sanctions (2% du montant des dépenses de fonctionnement) seront appliquées pour les établissements qui ne seront pas accessibles à tous et pour lesquels, les communes n'auront pas déposé de dossiers.

3- **INTEGRATION DE TERRAINS DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Suite à l'acquisition du terrain Formet rue des Pêchers et à la reprise dans la voirie communale des lotissements « le Crousot » et « la Perrouse », le Maire explique qu'il faut passer des écritures comptables afin d'intégrer ces surfaces dans le domaine patrimonial communal et ainsi donner des mètres supplémentaires pour le calcul de la DGF attribuée à la commune :

- Dépenses C/2151 pour les honoraires de notaire 2007.08 € qui seront prélevés du C/20 dépenses imprévues.
- Opérations d'ordre budgétaire pour l'intégration : dépenses au C/2151/041 et recettes au C/1328/041 pour un total de 26 060 €

4- **TRANSFERT ASSOCIATION FONCIERE A LA COMMUNE**

Le 18 décembre 2012, l'association foncière de remembrement a demandé sa dissolution et a proposé d'incorporer les équipements dans le patrimoine communal et d'attribuer l'actif et le passif à la commune.

Le 4 mars 2013, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour la cession des biens immobiliers de l'association foncière à la commune. Cette délibération détaillait le montant de l'actif et du passif (avec un solde de 0 €) alors que le Conseil Municipal devait s'engager à reprendre l'actif et le passif sans faire apparaître de somme.

Une nouvelle délibération doit être prise, sans faire apparaître de somme, par la commune et l'association foncière ; de plus, Jean-Marc Bousset avait été désigné

pour signer l'acte de cession mais étant donné que l'acte sera rédigé plus tard, il y a lieu de désigner un autre conseiller municipal.

Le Conseil Municipal accepte de reprendre les équipements de l'association foncière dans le patrimoine communal ainsi que l'actif et le passif de l'association. Il nomme Bernard Maisse pour la signature de l'acte.

5- DISSOLUTION DU SIVOS – REPARTITION DU COMPTE ENTRE LES 12 COMMUNES
--

Le Maire rappelle les démarches entreprises dès 2011 pour dissoudre le syndicat après reprise de l'emprunt existant par le département. Le département ayant accepté le principe du legs des immobilisations existantes par délibération du 18 novembre 2013 , legs validé par le SIVOS par délibération du 15 mars 2014 , il convient de répartir le montant du compte au Trésor du syndicat soit **42.886.56 euros** entre les 12 communes adhérentes après avoir fixé les modalités de répartition .

Le SIVOS, lors de sa réunion du 1^{er} octobre a retenu le nombre d'habitants au 01/01/2013 donné par l'INSEE, ce qui donnerait la répartition suivante par commune :

COMMUNE	POPULATION	PART COMMUNALE
AUDEUX	443	1744,92
CHAMPAGNEY	269	1059,56
CHAMPVANS/MOULINS	350	1378,61
CHAUCENNE	548	2158,51
CHEMAUDIN	1469	5786,22
FRANNOIS	1902	7491,76
MAZEROLLES/SALIN	204	803,53
NOIRONTE	346	1362,85
PELOUSEY	1468	5782,28
POUILLEY/VIGNES	1949	7676,88
SERRE LES SAPINS	1571	6187,99

VAUX LES PRES	369	1453,45
	10888	42886,56

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

6- REGULARISATION ACTP

Le Maire rappelle qu'en 2011, un accord a été acté par convention avec la CAGB pour le transfert des voiries de la zone d'activités reconnue d'intérêt communautaire et devait générer une recette pour la commune de 4 000 € par an. Or, la CAGB a continué à adresser des factures à la commune concernant l'ACTP (Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle) sans tenir compte de la convention signée au départ.

En juillet dernier, Jean-Marc Bousset a adressé une nouvelle réclamation concernant le calcul de l'attribution de compensation de taxe professionnelle, évoquant la non compensation des interventions de la commune sur les voiries de la zone d'activités.

Après étude, la CAGB a reconnu l'existence d'un trop perçu et a réexaminé son calcul de 2011 à 2013 ; c'est ainsi que la somme de 16 475.62 € sera versée à la commune alors qu'au départ, la somme de 11 346.60 € lui était demandée. Le Conseil Municipal prend acte de cet heureux et juste dénouement.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Logement – révision du zonage A/B/C

Le Préfet a adressé une information aux Maire du Doubs concernant le zonage des communes relatif au logement, selon un arrêté ministériel du 1^{er} août 2014. Pouilley les Vignes est en zone **B2** ; ce classement prend effet au 1^{er} octobre 2014 pour :

- Le prêt à taux zéro
- Le dispositif de garantie du FGAS
- Le dispositif fiscal de TVA à taux réduit pour le logement locatif intermédiaire
- Le dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire pour les particuliers

- Les promesses de ventes du foncier public
- Il sera effectif au 1^{er} janvier 2015 pour :
- Le bénéfice des aides de l'agence nationale pour l'habitat, le dispositif fiscal « Borloo ancien »
 - Le prêt locatif intermédiaire
 - La TVA réduite en zone ANRU
 - Les dispositifs liés à la promotion HLM
 - L'appréciation de ressources pour les nouveaux logements intermédiaires détenus par les organismes HLML dans le cadre de leur service d'intérêt économique général.
 - Au 1^{er} février 2015, pour les agréments de prêts sociaux de location-accession.

Travaux en cours

Les travaux de la nouvelle **rue de l'École** vont être réalisés pendant les vacances de la Toussaint et devraient se terminer début novembre – Bernard Maisse indique que le piquetage a été fait mais le chantier rencontre un problème au niveau des lignes téléphoniques qui n'ont pas été enterrées lors des précédents travaux de la rue du Puits.

Le complément de **l'aire de jeux** est en cours de réalisation – la préparation du terrain est terminée et l'installation de la pyramide de cordes devrait être faite pour le 10 novembre.

Au centre du village, le service route du Département a consolidé le **pont** de la rue des Fontaines.

Sécurité sur la RD 70 – rue de Lausanne et rue de Gray

Le Maire présente la demande de Sandra Fallaix, conseillère municipale, concernant la sécurité sur la rue de Lausanne et la rue de Gray ; en effet, elle souhaite que cette question soit étudiée, suite aux deux accidents survenus au niveau des 6 et 8 rue de Gray ; ces accidents étaient dus au non-respect de la limitation de vitesse sur cette zone « 30 »

D'autre part, un riverain a interpellé le Maire, par mail concernant le stationnement sur les trottoirs de la rue de Gray et la rue de Lausanne ainsi que pour la vitesse excessive de ces automobilistes pour accéder au stationnement. Il demande où en est la déviation de Pouilley.

Bien sûr, le Maire a répondu qu'il ne fallait plus espérer de déviation puisqu'elle a été abandonnée par le Département qui a souhaité aider financièrement à

l'aménagement de la RD 70. Les travaux réalisés avec mise en place de zones « 30 » devaient réduire la vitesse, voire dissuader les automobilistes de passer par Pouilley les Vignes.

Jean-Marc Bousset souhaite l'installation de barrières entre le 6 et le 8 de la rue de Gray ou demande de réfléchir à tout autre moyen permettant de sécuriser les piétons à ce niveau. Il est partisan de rappeler par peinture routière, à deux ou trois endroits en milieu de la voie, la zone « 30 » et il propose enfin pour limiter le stationnement sur les trottoirs de la rue de Gray, d'ouvrir le parking de la mairie à tous les riverains, jusqu'à une certaine heure à fixer (minuit par exemple).

Franck Vermot-Desroches indique que le principal problème est la vitesse, en particulier sur le tronçon où les automobilistes devraient rouler à 30 kms/heure. Il signale toutefois le problème de stationnement sur la nouvelle rue de l'Ecole, devant la boulangerie qui devrait se régulariser lors de l'ouverture totale de la rue de l'Ecole (à partir de novembre)

Franck Gibertini évoque la mise en place de bornes chasse-roues et insiste sur le fait que les barrières n'arrêteront pas les voitures lancées à des vitesses excessives ; pour lui, les barrières n'auront qu'un rôle rassurant pour les riverains.

Marie-Agnès Guezet suggère la pose d'un panneau clignotant pour avertir du danger de ce virage.

Bernard Maisse pense qu'avec les deux accidents survenus depuis les nouveaux aménagements de la RD 70, il faut réfléchir avant de se lancer dans des installations qui ne seront d'ailleurs pas forcément adaptées et efficaces. Il souhaite qu'une nouvelle distribution de papier expliquant le fonctionnement d'une zone 30 soit faite au moment des heures de pointe et pourquoi pas un blocage de la route à certains moments, afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'il faut respecter cette prescription.

Jeannine Druot est tout à fait favorable à l'ouverture du parking de la mairie sans limite horaire, trouvant normal de laisser l'accès à un parking public. Bernard Maisse lui répond qu'il n'est pas normal de fournir un parking à un commerce alors que les autres créent leur propre parking.

Agnès Bas souligne qu'il est difficile de sortir du parking de la mairie lorsque des voitures sont garées sur les trottoirs.

Suite à ce débat, il est décidé :

- D'étudier la pose de barrières entre le n° 6 et le n° 8 de la rue de Gray ou un autre moyen pour sécuriser les piétons.
- De faire peindre sur la RD 70 des rappels de « zone 30 »
- D'organiser une rencontre des riverains et d'ouvrir le parking de la mairie en journée et fermeture la nuit selon un horaire à convenir (minuit ou 1 heure)
- De mettre en place deux bornes identiques à celles du parvis de la mairie, de chaque côté de l'entrée de la mairie pour matérialiser l'entrée du parking.

Courrier de la section football concernant un nouveau terrain

Historique :

Le 11 mai 2006, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 8 contre, a décidé, à la demande de la section football, de transformer le terrain en herbe en terrain stabilisé, en schiste ; le terrain a été réalisé en 2007 pour un montant de 543 000 euros. Le remboursement de prêt s'élève à 38 168 € par an (sur 15 ans)

Or, 6 ans après la mise en service de ce nouveau terrain, la section football demande sa « transformation » en terrain synthétique et l'agrandissement des vestiaires. Les arguments sont les mêmes : les joueurs vont partir s'il n'y a pas de nouveau terrain.

Suite aux réunions avec les communes voisines concernées (Pelousey, Champvans, Champagny, Emagny, Audeux), un rendez-vous a été demandé à M. le Préfet pour connaître les possibilités de regroupement entre les communes afin de mutualiser les dépenses.

Papillon protégé

Le conservatoire botanique national de Franche-Comté informe de la présence d'une espèce protégée de papillon « le cuivré des marais »

Fiches disponibles sur le site internet : conservatoire-botanique-fc.org – rubrique documentation.



INFORMATION A LA POPULATION

Lundi 08 septembre 2014 en fin de matinée, une mission évangélique composée de 70 familles, soit 120 caravanes (association de grand passage) a investi la zone naturelle humide (secteur rue d' Emagny-RD 8) de façon illégale.

Les élus et l'exploitant des terrains, rapidement arrivés sur les lieux, ont tenté de s'opposer, en vain, à cette intrusion, le rapport de force étant très inégal....

La gendarmerie et **les services de l'agglomération du Grand Besançon qui ont la compétence pour l'accueil des gens du voyage** sont rapidement intervenus à nos côtés pour nous assister dans la gestion de cette crise.

Constatant l'impossibilité d'empêcher cette installation faute de moyens suffisants, nous avons suivi les conseils de la gendarmerie et des médiateurs (habituels à une telle gestion) afin de négocier une installation de courte durée et de ne pas envenimer la situation.

Cette phase de négociation a été longue et difficile mais nous a permis d'obtenir un engagement pour un départ dimanche 21 septembre après-midi et une compensation financière (participation à l'évacuation des déchets, aux fluides et dédommagement pour l'agriculteur exploitant cette parcelle).

Ainsi, nous entendons limiter au maximum les désagréments pour toute la population en maintenant un dialogue autant que possible avec les responsables de cette mission.

Pour information, la gendarmerie a procédé dès mardi 09 septembre à un recensement complet des immatriculations et des identités des occupants. Elle restera à nos côtés durant le séjour en cas de difficultés.


Des solutions pour pallier à cette situation avaient été proposées à l'exploitant par la gendarmerie et la mairie, solutions qui pourraient prémunir d'une nouvelle occupation illicite que nous déplorons et condamnons fermement.

Vous pouvez compter sur la volonté de toute l'équipe municipale de continuer à gérer au mieux cette situation, dans l'intérêt de tous.


Bien sincèrement,

Le Maire,


Affichage panneaux municipaux


Commune de POUILLEY LES VIGNES		OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE 2014
---	--	---

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Vendredi 7 novembre De 14h à 15h30	Permanence de Barbara ROMAGNAN Députée du Doubs	mairie	Madame la Députée


Samedi 8 novembre 20h	Repas dansant	Salle des fêtes	Section football de l'Etoile
Dimanche 16 novembre midi	Repas dansant	Salle des fêtes	Anciens combattants
Vendredi 21 de 14h à 18h Samedi 22 novembre de 10h à 18h	La maison de la Lanterne Organise une vente de livres	Salle des fêtes	Les invités au festin
Samedi 22 novembre 10h30	Le Rat Conteur	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 29 novembre 10h30	Rencontre de l'auteur Martin Page dans le cadre des « Petites Fugues »	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 6 décembre 14h30	Noël des enfants de la Lanterne Spectacle – goûter – visite du Père Noël	Salle des fêtes 	SIVOS de la Lanterne

<p>Dimanche 7 décembre 8h30 /20h</p>	<p>Sortie familiale - Visite de l'écomusée d'Ungersheim (possibilité d'ateliers cuisine ou décorations de Noël pour les enfants) - Visite du marché de Noël d'Eguisheim (artisanat) Tarif : 10 € par personne et 5 € par atelier animationlocalepouilley@orange.fr</p>	<p>Départ de Pouilley à 8h30 Retour vers 20h</p>	<p>Animation locale 0381.54.92.39 Le mardi 14h/16h</p>
--	--	---	--

<p>Commune de POUILLEY LES VIGNES</p>		<p>OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE 2014</p>
--	---	--

<p>Vendredi 12 décembre 20h30</p>	<p>Concert de Noël</p> 	<p>Salle des fêtes</p>	<p>Harmonie de Pouilley</p>
<p>Dimanche 14 décembre 16h</p>	<p>Concert de Noël Cantilène et la chorale « la Cigale » de Morteau</p>	<p>Eglise</p> 	<p>Ensemble vocal Cantilène</p>
<p>Samedi 20 décembre Midi</p>	<p>Repas de Noël</p>	<p>Salle des fêtes</p>	<p>Secours Catholique</p>

Le secrétariat de mairie sera fermé
le samedi 27 décembre 2014 et le samedi 3 janvier 2015

Samedi 10 janvier 2015 à 18h	Vœux du Conseil Municipal	Salle des fêtes 	commune
---------------------------------	----------------------------------	--	---------

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les CNI délivrées aux **majeurs** sont valables 15 ans.
Se munir : du formulaire retiré en mairie et des pièces suivantes : 2 photos, 1 justificatif de domicile, l'ancienne carte en cas de renouvellement, le livret de famille pour les femmes mariées ou les mineurs, un extrait d'acte de naissance pour une première demande ou si la carte est périmée depuis plus de 2 ans.

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune, jusqu'au 31 décembre 2014

Vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

BOIS A VENDRE – 34 € le stère

Les personnes intéressées par du bois de chauffage coupé en 2014 peuvent s'adresser au secrétariat de mairie